



# TROIS MESSAGES CLÉS

## des acteurs français de l'eau

french  
water  
partnership

fwp  
pfe

partenariat  
français  
pour l'eau





MESSAGE

1

Les acteurs français de l'eau : des savoir-faire innovants pour répondre aux grands enjeux mondiaux

MESSAGE

2

L'eau doit être au cœur du futur Agenda pour le Développement Durable des Nations unies (Agenda post 2015)

MESSAGE

3

Les acteurs français plaident pour une prise en compte de l'eau dans les actions et négociations pour le climat



# LES ACTEURS FRANÇAIS DE L'EAU : DES SAVOIR-FAIRE INNOVANTS POUR RÉPONDRE AUX GRANDS ENJEUX DE L'EAU

## Quelques repères, une histoire de l'eau en France et à l'international :

*La France a initié une véritable révolution dans les années 60 en termes de gouvernance participative, de financement et d'amélioration de la qualité des eaux, des milieux aquatiques et de la biodiversité.*

*L'évolution de la législation française depuis la loi décisive de 1964 témoigne de la volonté de la France d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux défis de l'eau au niveau national et international.*

1964



La loi du 16 décembre 1964, première grande loi française sur l'eau, organise la gestion de l'eau autour de six grands **bassins hydrographiques**, issus d'un découpage naturel selon les lignes de partage des eaux.

Elle confie l'exécution des décisions des **comités de bassin participatifs** à un établissement public : l'**Agence de l'eau**.

1992



La loi du 3 janvier 1992 consacre l'eau en tant que « **patrimoine commun de la Nation**. »



La **Convention des Nations unies sur les cours d'eau transfrontaliers** dans la région CEE ONU (pays faisant partie de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe) est signée. A ce jour, 37 pays de la région paneuropéenne ont conclu des accords bilatéraux et multilatéraux pour améliorer la gestion de leurs eaux partagées.

2000

La **Directive cadre sur l'eau (DCE)** du 23 octobre 2000 est une directive européenne qui vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une **politique communautaire globale** dans le domaine de l'eau. La DCE fixe l'objectif d'un « bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques » à l'horizon 2015.





# 2006

La loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) transpose et adapte les objectifs fixés par la Directive cadre européenne sur l'eau de 2000, au cadre français. La LEMA apporte également une avancée majeure à la législation française: la prise en compte de l'adaptation au dérèglement climatique dans la gestion des ressources en eau. Elle consacre aussi le droit d'accès à l'eau potable.



# 2012

La loi relative à la solidarité dans le domaine de l'eau (Loi Cambon) est actée. Elle crée un dispositif d'aide aux personnes ayant des difficultés à payer leurs factures d'eau.



# 2005

La loi Oudin-Santini pour la solidarité et la coopération décentralisée pour l'eau est adoptée. Cette loi permet aux collectivités locales et aux Agences de l'eau de consacrer 1% de leur budget « eau » à des actions de solidarité internationale.



# 2010

Après plus de quinze ans de débats sur la question, l'Assemblée générale des Nations unies « reconnaît » le droit à une eau potable et à l'assainissement comme un droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme.



# 2014

La convention des Nations unies de 1997 sur les bassins transfrontaliers entre enfin en vigueur.



# 2015

Un projet de loi est déposé pour l'accès à l'eau et l'assainissement des plus pauvres. Ce projet pose la question de l'accès à l'eau pour 200 000 personnes sans domicile fixe et pour 3 millions de Français dont les conditions de logement sont précaires.

Depuis les années 60, la définition et la mise en œuvre de la politique française de l'eau s'appuient sur un processus d'**innovation continue**. Cela se traduit par la création d'une gouvernance efficace et par le développement d'innovations technologiques, environnementales et sociales, en phase avec un système de formation performant. Cette politique s'est traduite par de nombreuses avancées en matière de protection des ressources en eau. Deux défis restent encore à relever : la réduction des pollutions agricoles et la réponse aux événements extrêmes (inondations et sécheresses).



## Création d'un système de gouvernance participatif et innovant

### La chaîne des acteurs de l'eau en France :

#### L'Etat : le promoteur et le garant d'un cadre législatif ajusté à l'évolution des enjeux de l'eau

Depuis la loi sur l'eau de 1992, l'eau est considérée comme une partie du patrimoine commun de la Nation. Dans ce cadre, et en conformité avec les directives européennes, l'Etat fixe les termes de la politique de l'eau et est le garant du suivi de sa mise en œuvre, via la mise en place d'une Police de l'eau et des milieux aquatiques.



#### L'ONEMA : un établissement public au service de l'environnement et de la reconquête du bon état des eaux et des milieux aquatiques

L'ONEMA est l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. L'ONEMA a quatre missions principales : il mobilise la recherche sur les enjeux de la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques ; il améliore et rassemble les connaissances sur l'état des eaux françaises ; il joue un rôle dans la prévention des dégradations et participe au contrôle des usages de la ressource en assurant la mission de police de l'eau, de la pêche, des espèces migratrices et patrimoniales ; il apporte un appui technique aux acteurs de la gestion de l'eau, au niveau territorial et de bassin à la mise en œuvre des politiques eau.



#### Créée en 2007, l'ONEMA est une spécificité française sur la connaissance de la ressource en eaux et des milieux aquatiques

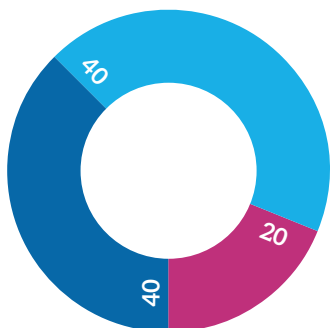
L'ONEMA coordonne le Système d'information sur l'eau (SIE) et est connectée au Système Européen d'Information sur l'Eau (WISE). Par ailleurs, le projet SISPEA donne accès aux informations et aux données sur l'organisation, les tarifs et performances des services publics d'eau et d'assainissement.

POUR EN SAVOIR PLUS :  
[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



## Les comités de bassin à la loupe

Un comité de bassin est une véritable innovation française composée à :



**40%** d'élus des collectivités,

**40%** de représentants des « usagers » de l'eau : industriels, agriculteurs, associations de défense de l'environnement, de pêche, de consommateurs,

**20%** de représentants de l'Etat.

## Les comités de bassin : les pionniers de la gestion participative et de la démocratie de l'eau

Depuis 50 ans, la gestion de l'eau en France se fait dans le cadre d'un découpage hydrographique par bassin.

Dans chaque bassin, une instance délibérative, le « comité de bassin » a été mise en place. Ce « parlement de l'eau » rassemble toutes les parties prenantes (autorités locales, industriels, agriculteurs, Etat, consommateurs, ONG...) qui fixent ensemble la stratégie en faveur de la protection de l'eau, des rivières, du littoral et des milieux aquatiques (plan de gestion, SDAGE).

Leur rôle :

- Fixer les orientations pour maintenir ou restaurer le bon état des ressources en eau,
- Voter le programme d'actions de son bras financier, l'Agence de l'eau, en métropole et le taux des redevances (recettes fiscales environnementales), dans la limite des taux plafonds fixés par la loi,
- Définir les modalités de financement pour les travaux et études liés aux différents usages de l'eau (urbains, agricoles, industriels).



### 7 bassins métropolitains

Adour-Garonne, Artois-Picardie, Corse, Loire-Bretagne, Rhin Meuse, Rhône Méditerranée, Seine-Normandie



### 5 bassins d'outre-mer

Guadeloupe, Guyane, Martinique, la Réunion, Mayotte

« L'eau paye pour l'eau »

et « le pollueur est le payeur »

Ces deux principes français appliqués par les Agences de l'eau ont inspiré la législation européenne.



## Les Agences de l'eau : 50 ans d'expérience dans la gestion et le financement durables de la ressource en eau

L'Agence de l'eau est un organisme exécutif de la gestion des eaux en France sur un grand bassin hydrographique. Ce mode de gestion repose sur un système de financement solidaire, vertueux et mutualisé au sein du bassin. Chaque usager paie au prorata de son utilisation de l'eau et de son impact environnemental, selon le principe pollueur-payeur. Ainsi, industriels, agriculteurs et consommateurs acquittent des redevances à l'Agence de l'eau. Grâce à ces redevances, les Agences subventionnent ou font des prêts aux personnes publiques (autorités locales..) ou privées (industriels, agriculteurs, associations) pour mettre en place des actions ou projets d'intérêt commun au niveau de leur bassin.



## Les décideurs locaux : les autorités locales, les industriels, les agriculteurs

Ces trois entités décident des travaux et des études à engager sur leur territoire.

### • LES AUTORITÉS LOCALES : LES DÉCIDEURS POUR L'ACCÈS À L'EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT

Les collectivités locales sont les responsables des services d'eau et d'assainissement : elles sont en charge de planifier, trouver les financements et gérer ces services. Ce sont elles qui fixent le prix de l'eau.

### • LES INDUSTRIELS : LES DÉCIDEURS POUR UNE PRODUCTION ÉCONOME EN EAU

Il s'agit de toute unité industrielle utilisatrice d'eau pour leur production (production automobile, de cimenterie, de transport ...) Elles sont en charge de planifier, trouver les financements pour gérer leurs projets en lien avec l'eau.

### • LES AGRICULTEURS : LES DÉCIDEURS POUR UNE GESTION DURABLE DE L'EAU DANS L'AGRICULTURE

Tous les jours confrontés à des questions liées à l'eau, les agriculteurs doivent organiser leur production tout en préservant les ressources en eau. Ils sont pour cette raison amenés à trouver des financements pour mener leurs projets liés à l'eau.

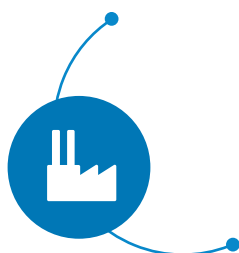
Les Agences de l'eau leur apportent des aides financières, en conformité avec les orientations des Comités de bassin.



### Zoom sur le libre choix des collectivités locales

En France, un principe de libre choix est donné aux élus locaux pour gérer leurs services d'eau et d'assainissement. Ils peuvent ainsi opter pour le meilleur gestionnaire public ou privé répondant au mieux aux exigences de ces services. Pour une transparence et une concurrence optimales entre opérateurs privés, des règles ont été fixées par la loi Sapin en 1993. Ce principe de mise en concurrence favorise l'innovation et la qualité des offres, la performance des services et bénéficie, in fine, aux consommateurs.

**Le PFE plaide pour renforcer les capacités des autorités locales et s'assurer qu'elles disposent de moyens financiers adéquats pour l'exercice de leur responsabilité.**



## Les entreprises de l'eau : une expertise au service des décideurs

Les entreprises du domaine de l'eau (grandes, petites et moyennes entreprises) françaises développent une expertise, des savoir-faire et des technologies innovantes et contribuent à la réalisation des projets des différents décideurs. Les entreprises françaises de l'eau sont également expertes dans la gestion des services d'eau et d'assainissement pour le compte des autorités locales et de clients industriels. Elles portent des programmes de recherche et développement permettant de réaliser des avancées technologiques dans le domaine de la gestion de l'eau et de la protection des milieux naturels.

En France, les acteurs de la filière sont rassemblés au sein de réseaux et notamment de trois pôles de compétitivité créés en 2010, qui ont vocation à accompagner le développement des entreprises (en particulier les PME) en mettant en synergie des acteurs publics et privés français dans le cadre de projets collaboratifs innovants.



### Les entreprises françaises sont présentes sur l'ensemble de la filière eau et en maîtrisent l'ensemble des métiers

Cette filière compte à la fois des leaders mondiaux et des PME de renommée internationale notamment dans les secteurs de la recherche, l'ingénierie, les technologies de forage / captage, les équipements, les techniques de traitement de l'eau etc.





### Un programme de recherche innovant

L'Alliance Allenvi (Alliance nationale de recherche pour l'environnement) a pour mission de programmer et coordonner la recherche pour l'environnement à l'échelle nationale. Elle possède un sous-groupe sur l'eau.



## Organismes de recherche : de la connaissance au service de l'eau

Les organismes de recherche sont des lieux de capitalisation, de partage et d'échange, de connaissances entre professionnels confirmés. Ces organismes (établissements publics ou privés à caractère scientifique) ont débouché sur des grandes premières mondiales en matière de connaissance : par exemple pour les services climatiques ou l'utilisation des membranes dans les procédés de traitement de l'eau potable.

### Un collectif de 29 ONG françaises

La Coalition Eau est un mouvement des ONG engagées pour l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous.

## Les associations et les ONGs : Les porte-parole de la société civile

La France possède un vivier d'ONG et d'associations (protection de l'environnement, défense des consommateurs et pêcheurs) particulièrement riche sur les questions de l'eau. Elles sont parties prenantes de la réflexion et mènent des actions dans le domaine de l'eau en France et à l'international.



L'utilisateur a un double rôle au sein de la gestion de l'eau en France : à la fois **consommateur et acteur**, il a la capacité d'influer sur les politiques locales de l'eau, et a notamment un droit de vote au sein du comité de bassin de son territoire.

## L'utilisateur

L'utilisateur consomme l'eau et contribue à financer le système de gestion de l'eau en France. Il est associé à la gestion des services publics de l'eau au sein des Commissions Consultatives des Services Publics Locaux créés par la loi.





Retrouvez l'ensemble des solutions des acteurs français de l'eau dans le livret des solutions



### L'économie circulaire : un facteur d'efficacité et de durabilité

L'économie circulaire est un nouveau principe de gestion et de consommation des ressources, partant de l'idée qu'on peut recycler voire réparer ce qui a déjà été utilisé pour en faire du neuf. Les acteurs français de l'eau sont actifs dans l'application de ce principe innovant. Un exemple : l'accès à l'eau, l'assainissement et l'énergie dans les écoquartiers.



### Zoom sur le dessalement

Lorsque la mobilisation de nouvelles ressources en eau, conventionnelles ou non conventionnelles ne permet pas de répondre aux besoins, la solution du dessalement d'eau de mer ou d'eau saumâtre peut être envisagée. Le coût de tels traitements devra être apprécié au plus près du fait de l'importante quantité d'énergie nécessaire. Les deux groupes français de l'eau, SUEZ environnement et VEOLIA ont une forte expérience en la matière avec des réalisations : le complexe pétrochimique de Sadara, Arabie Saoudite (VEOLIA : [www.veolia.com](http://www.veolia.com)) et pour l'alimentation de la ville de Melbourne en Australie (SUEZ environnement : [www.suez-environnement.fr](http://www.suez-environnement.fr))



## Des innovations technologiques et environnementales audacieuses

*Dans un contexte international marqué par des changements importants : urbanisation, démographie, climat... certaines régions doivent faire face à des défis immenses qui exigent la mise en œuvre d'innovations technologiques et environnementales.*

Les acteurs français ont développé des technologies portant sur différents axes, notamment :

### Traitement et distribution de l'eau potable :

Les acteurs français ont depuis de nombreuses années un savoir-faire reconnu à l'international dans les domaines de la conception, de la construction, de la gestion et de la maintenance d'ouvrage du secteur de l'eau potable, qu'il s'agisse d'installations pour le traitement, pour le captage, pour le stockage, ou pour sa distribution.

Ces douze dernières années, le partenariat entre VEOLIA et la ville de Pudong a révolutionné le service de l'eau potable du quartier financier et commercial de Shanghai en proposant les technologies les plus innovantes pour améliorer la performance des réseaux (voir [livret des solutions 3](#)).

### L'exploitation de ressources non conventionnelles :

Réutilisation des eaux usées traitées, exploitation des eaux de pluie, fabrication d'énergie à partir des eaux usées et des résidus de l'épuration, réalimentation des nappes phréatiques, dessalement d'eau de mer... La filiale de SUEZ Environnement, (United Water) et West Basin Municipal Water District ont répondu au stress hydrique en Californie du Sud, et plus précisément dans la région de Los Angeles, en créant une usine de pointe dédiée au recyclage des eaux usées (voir [livret des solutions 3](#)).

### La lutte contre les pollutions diffuses urbaines : des pollutions en petites quantités qui se généralisent :

Lutte contre les résidus médicamenteux, gestion des micropolluants dans les réseaux d'assainissement, réduction des pollutions pluviales et agricoles. L'ONEMA, les Agences de l'eau, les Ministères de l'Ecologie et de la Santé ont récemment retenu treize projets dans ce sens.

### La protection et la restauration des écosystèmes et des milieux aquatiques :

Faciliter le déplacement des espèces migratrices dans les cours d'eau, préserver les zones humides, maintenir des débits minimaux dans les cours d'eau pour assurer la vie des poissons, limiter le réchauffement de l'eau et maintenir sa qualité pour le respect de la faune et la flore. L'ONEMA a réalisé une étude sur les poissons d'eau douce, à l'heure des dérèglements climatiques (voir [livret des solutions 3](#)).



## Zoom sur l'ingénierie écologique

Restaurer les cours d'eau, entretenir les espaces naturels, préserver la biodiversité... relèvent de l'ingénierie écologique. Répondre à ces enjeux environnementaux par de nouveaux savoir-faire est incontournable tant pour les acteurs publics que privés.

Le projet franco-allemand PhytoRet vise une préservation à long terme de l'aquifère rhénan vis-à-vis de la pollution par pesticides.

[voir livret des solutions 3]

## Gestion multi-usages des barrages :

Développer une hydroélectricité durable, permettant d'optimiser de manière concertée l'ensemble de différents usages. De septembre 2012 à octobre 2014, EDF a réalisé un important chantier visant à améliorer les capacités de vidange et d'évacuation des crues du barrage de Sarrans dans le sud ouest de la France, en concertation avec les acteurs locaux (voir livret des solutions 3).

## Gestion et transfert de la connaissance et des données :

Les systèmes d'information sur l'eau rassemblent des millions de données sur les milieux aquatiques, les activités humaines ayant un lien avec l'eau, les incidences directes ou indirectes de ces activités, les réponses apportées par les politiques publiques... le CNES avec son programme SWOT (Surface Water Ocean Topography mission) a mis au point, avec la NASA, un satellite d'observation pour contrôler le niveau des eaux de surface, des lacs et des cours d'eau de la terre (voir livret des solutions 3).

## L'eau et l'aménagement du territoire :

Dans les années 60, la France s'est dotée de sociétés d'aménagement chargées de concevoir, de construire et de mettre en œuvre des projets dans le but de concourir à l'aménagement du territoire et à répondre aux besoins en eau des collectivités territoriales, des agriculteurs et des entreprises privées. Ces compagnies ont contribué et contribuent encore au développement durable en France.



## Mise en place de mesures sociales pour l'accès à l'eau par les entreprises

Les entreprises de l'eau françaises mettent en œuvre des dispositifs de solidarité pour les plus démunis.

Par exemple, des « chèques eau » sont mis à disposition des services sociaux de proximité par les entreprises au profit des usagers bénéficiaires d'allocations sociales pour les aider à payer leurs factures d'eau. Par ailleurs, les entreprises contribuent aux Fonds de Solidarité pour le Logement gérés par les services sociaux des départements français. Dans le cadre de conventions passées avec les trois quarts des départements, elles abandonnent

3 millions de créances pour aider des abonnés démunis. Ainsi, plus de 35 000 foyers français en bénéficient chaque année.

## Des innovations sociales pour la France et l'étranger

*La France met également en œuvre des démarches d'innovation sociale, au profit des populations les plus vulnérables, pour un accès à l'eau potable et à l'assainissement :*

- **EN FRANCE :** le 6 mars 2014, le Gouvernement a publié une instruction qui permet aux collectivités de mettre en place une tarification sociale de l'eau, modulée selon les ressources et la composition des foyers.

- **A L'ÉTRANGER :** la loi Oudin Santini autorise les collectivités locales françaises et les Agences de l'eau à utiliser jusqu'à 1% de leurs budgets « eau et assainissement » afin de financer des projets d'eau et d'assainissement menés par des collectivités des pays en développement. Une solidarité Nord-Sud entre autorités locales est également mise en place : La Métropole de Lyon s'est engagée, dans le cadre cette loi à améliorer la gestion des ressources en eau en Haute-Matsiatra, à Madagascar. (livret des solutions 3).



## La formation des hommes : un domaine d'innovation français

*La France se distingue par la richesse de son offre de formation dans le secteur de l'eau (sciences humaines, techniques, sociales, environnementales), qui s'adresse à l'ensemble des professionnels de la filière (de l'ingénieur jusqu'au plombier). Elle a, également, accompagné la création de centres de formation aux métiers de l'eau dans différents pays du monde.*

### Quelques exemples d'innovations dans la formation :

- L'Office international de l'eau lance le premier portail de formation professionnelle au Québec : QUEBEC'EAU formation (voir [livret des solutions 3](#)).
- La chaire « Eau pour tous » portée par SUEZ environnement et AgroParisTech a pour ambition de répondre aux enjeux de management opérationnel des services d'eau et d'assainissement dans les pays en développement, émergents et en transition ( voir [livret des solutions 3](#) ).
- La commune de Bangangté, au Cameroun, avec ses partenaires techniques et financiers ( AIMF, Agence de l'eau Seine Normandie, Fondation VEOLIA, SIAAP ) met en œuvre un programme pour améliorer les conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement des populations de son territoire. Le projet combine la réhabilitation des infrastructures avec le renforcement des compétences des services techniques locaux et l'élaboration d'un modèle de gestion adapté au contexte. ( voir [livret des solutions 3](#) ).



# Un savoir-faire innovant et pluri acteurs qui s'exporte

*Les innovations en matière de gouvernance participative de l'eau, environnementales et technologiques, sociales et de formation françaises s'exportent largement à l'international. Aujourd'hui, la qualité du savoir-faire français est reconnue dans le monde entier.*



## Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) a deux vocations :

- développer la gestion intégrée et solidaire des ressources en eau à l'échelle des bassins nationaux, régionaux et transfrontaliers,
- répondre aux défis que doit affronter notre planète par la recherche de solutions multi acteurs.



## L'Agence Française de Développement (AFD),

établissement public au cœur du dispositif français de coopération, agit depuis plus de soixante-dix ans pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud. En 2014, l'AFD a engagé près de 917 millions d'euros de financement avec la signature de 40 conventions de financement.

## Au niveau européen

L'élaboration de la Directive Cadre Européenne sur l'eau adoptée en 2000 (DCE) s'est largement appuyée sur les principes de la politique française de gestion de l'eau.

L'Union Européenne reconnaît, aujourd'hui, le caractère innovant de l'expérience française de gestion intégrée des politiques de protection de l'environnement. Le lien entre les secteurs de l'eau, les milieux marins et la biodiversité est dorénavant acquis. L'existence d'une Direction de l'eau et de la biodiversité au Ministère de l'Ecologie, la création prochaine d'une Agence française de la biodiversité et la mise en œuvre croisée des directives européennes sur ces trois enjeux montrent les progrès parcourus.



## A l'échelon international

L'expérience et le savoir-faire français ont inspiré de nombreuses initiatives, comme la création du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB).

Dans ce cadre, la France s'investit en faveur d'une gestion durable des bassins basée sur la coopération entre les pays concernés.

Son implication a été majeure dans l'entrée en vigueur récente de la Convention des Nations unies sur les bassins transfrontaliers de 1997 qui vise à limiter les risques de conflits liés à l'eau.



Venez découvrir les innovations françaises



[www.water-expertise-france.fr](http://www.water-expertise-france.fr)  
Le premier portail du savoir-faire eau made in France développé par le PFE et l'ASTEE



## LES MEMBRES DU PFE SE MOBILISENT POUR QUE L'EAU SOIT AU CŒUR DU FUTUR AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (AGENDA POST 2015)



*En décembre 2014, M. Ban Ki Moon, Secrétaire Général des Nations unies s'est prononcé sur le grand enjeu que constitue le vote des Objectifs pour le Développement Durable : « Jamais auparavant, le monde n'a eu à faire face à un défi aussi complexe dans une seule année, l'année 2015, et cette unique opportunité ne se représentera pas pour notre génération ».*

### L'eau est une composante fondamentale du développement humain

Les défis pour le secteur de l'eau restent énormes et s'amplifient.

L'agriculture, qui a besoin d'eau, et la sécurité alimentaire sont menacées par le dérèglement climatique, alors qu'il faudra pourtant bien pouvoir nourrir plus de 9 milliards d'habitants en 2050.

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement reste un défi majeur. Chaque année, près de 361 000 morts d'enfants de moins de 5 ans pourraient être évitées grâce à un meilleur accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène (OMS, 2014), 1,8 milliard de personnes utilisent une eau contaminée par des matières fécales (OMS-UNICEF 2014), 90% des pollutions sont rejetées sans traitement dans les pays en développement (UN Water 2012).

**L'eau doit pouvoir être gérée partout de façon intégrée et durable pour satisfaire et concilier les besoins humains et naturels: eau domestique, eau pour l'agriculture, l'énergie et l'industrie, eau pour la nature. Or, la ressource est dégradée ou menacée dans nombre de régions.**





## OMD, ODD : quelle différence ?

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) couvraient la période 2000-2015 et ne concernaient que les pays en développement. C'était une première. Les Objectifs de Développement Durable (ODD) couvriront la période 2015 -2030 et concerneront tous les pays (développés et en développement). Ces objectifs constituent une feuille de route commune pour l'avenir durable de la planète et de l'humanité, appliquée par les Etats.



Une cible à atteindre :

les membres du PFE souhaitent une meilleure prise en compte de la qualité de l'eau.

L'hygiène est un pilier indispensable à toute initiative en lien avec l'assainissement.

## Les engagements du PFE

Dans un contexte où l'eau reste un enjeu majeur pour le développement, le Partenariat Français pour l'Eau s'est fortement mobilisé pour que ce sujet soit pleinement intégré dans la définition des Objectifs de Développement Durable (ODD) dont les négociations sont en cours jusqu'à l'Assemblée Générale des Nations unies de septembre 2015.

La question de l'eau dans les OMD était essentiellement présente à travers les dimensions de l'accès à l'eau et aux toilettes. Il s'agissait de diviser par deux la proportion de la population mondiale privée d'un accès à l'eau dit amélioré (protégé des pollutions animales) et de toilettes. Si l'objectif d'accès à l'eau a été atteint, la qualité réelle de l'eau n'y était pas vraiment prise en compte. Quant à l'objectif lié à l'accès aux toilettes, il est loin d'être atteint.

Les membres du Partenariat Français pour l'Eau conduisent une action pour l'adoption d'un Objectif Eau plus ambitieux au sein des Objectifs de Développement Durable. Cet objectif doit assurer une gestion durable des ressources en eau pour satisfaire les besoins de tous les secteurs, et garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

Par ailleurs, les membres du Partenariat Français pour l'Eau rappellent la nécessité de faire le lien entre l'eau et les autres secteurs dépendant de la ressource en eau (Sécurité alimentaire, Pauvreté, Santé, Énergie, Villes durables, Catastrophes...) grâce à des cibles qui tiennent compte de l'eau dans ces différents objectifs.

## L'objectif Eau

Les membres du PFE proposent un objectif spécifique à l'eau qui inclurait les 6 dimensions suivantes:



**Parvenir à un accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable, pour les ménages, les écoles et les établissements de santé.**

Les OMD ne prenaient pas en compte la qualité de l'eau. Les membres du Partenariat Français pour l'Eau souhaitent une prise en compte de services d'eau garantissant des taux minimaux de bactérie fécale (*Escherichia coli*), d'arsenic et de fluorure. Ces services, gérés de manière sûre, incluraient des mesures visant à protéger les approvisionnements et à garantir la potabilité de l'eau.



**Assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air.**

Les membres du PFE souhaitent que les nouveaux Objectifs de Développement Durable assurent une gestion sûre des excréments en particulier pour les ménages, les écoles et les établissements de santé en zones urbaines et rurales.



**Améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant la proportion de recyclage et de réutilisation des eaux dans un contexte approprié.**

La gestion durable de la ressource en eau doit permettre de répondre aux besoins de tous les secteurs.



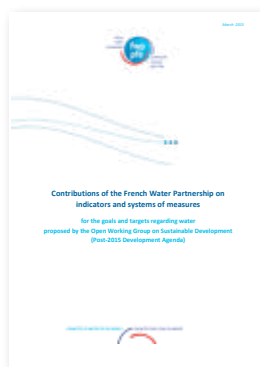
Accroître la productivité de l'eau (une goutte d'eau produit plus et mieux) notamment pour assurer les besoins alimentaires et, dans les régions en situation de pénurie croissante, mieux gérer la ressource pour réduire sa surexploitation tout en prenant en compte les besoins de tous les secteurs.



Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris pour les ressources partagées par plusieurs pays.



Protéger et restaurer les écosystèmes aquatiques, y compris les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.



## Les Objectifs de Développement Durable : au-delà des bonnes intentions

Les ODD doivent donner toute leur place aux populations locales et vulnérables et se fonder sur :

- des outils de bonne gouvernance ;
- une forte décentralisation ;
- des financements à la hauteur des enjeux ;
- des transferts de technologies accompagnés de formation ;
- un suivi rigoureux et opérationnel.

Ces Objectifs ne seront efficaces que s'ils sont associés à un système de monitoring basé sur des indicateurs ambitieux et fiables qui permettent d'évaluer le progrès des objectifs par pays.

Le PFE a travaillé avec ses partenaires étrangers et en lien avec le Ministère de l'Ecologie et le Ministère des Affaires étrangères, pour proposer un système de suivi via des indicateurs portant sur les « cibles » liées à l'eau.

Retrouvez une version évolutive des indicateurs sur :

[www.partenariat-francais-eau.fr](http://www.partenariat-francais-eau.fr)

UNE MESURE  
RÉGULIÈRE  
DES PROGRÈS  
EST NÉCESSAIRE

indicateurs



monitoring



## LES ACTEURS FRANÇAIS DE L'EAU PLAIDENT POUR UNE PRISE EN COMPTE DE L'EAU DANS LES ACTIONS ET NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Le monde est entré dans une ère de grand dérèglement climatique, marquée par une hausse globale des températures et l'intensification de phénomènes naturels extrêmes.*

*C'est ainsi qu'à l'horizon 2050, la température globale annuelle moyenne de l'air devrait augmenter de 1,5° à 2,8° C [sachant qu'entre 1901 et 2000, cette hausse avait été de 0,6° C – Rapport du GIEC 2014].*

*Première cause de ce dérèglement, les gaz à effet de serre dus à la consommation d'hydrocarbures liée aux modes de production et de consommation actuels, à l'augmentation de la démographie, à l'urbanisation, au changement des modes de consommation, à la croissance économique... Les changements globaux et le dérèglement climatique sont intrinsèquement liés.*

Pour qu'une action pour le climat soit également une action pour l'eau.



### Un bref historique des négociations climatiques internationales

Chaque année, depuis 1992, les pays qui ont ratifié la Convention de Rio tiennent une « Conférence des parties » (COP), sous l'égide de l'ONU.

Ces négociations internationales sur le climat ont contribué à définir des outils économiques pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

#### 1992

la Convention cadre des Nations Unies dite Convention Climat de Rio, a permis de définir les principes de l'action internationale contre le changement climatique.

#### 1997

Le protocole de Kyoto a introduit un plafonnement des émissions de gaz à effet de serre des pays développés sur la période 2008-2012 et a défini des mécanismes innovants pour assurer la répartition des efforts au moindre coût économique.

**2007** La COP de Bali a défini les principes pour assurer la poursuite du Protocole de Kyoto.

**2014** La COP à Lima, a défini une feuille de route dans la perspective d'un accord international à la COP21.

30 novembre > 11 décembre

## 2015 COP 21

La COP 21 à Paris en ligne de mire. Cette échéance est cruciale : elle doit aboutir à l'adoption d'un premier accord universel et contraignant sur le climat pour maintenir la température globale en deçà de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle.



## Adaptation, Atténuation, de quoi s'agit-il ?

L'adaptation se rapporte à des mesures qui réduisent la vulnérabilité au dérèglement climatique. A titre d'exemples : éloigner les logements des zones inondables, choisir des variétés de plantes en fonction des nouveaux contextes, ... L'atténuation est la réduction des émissions de gaz à effet de serre et leur bonne assimilation par les écosystèmes : développer le transport fluvial, utiliser l'hydroélectricité durable...

**Etablir un continuum entre atténuation et adaptation est un défi à relever.**



Le PFE alimentera l'Agenda des solutions de la prochaine COP21 avec des bonnes pratiques Eau et Climat issues des acteurs français de l'eau

Une publication présentée au Forum Mondial de l'Eau : Eau et Climat, agir pour l'avenir



Retrouvez la publication et la base de données des actions climatocompatibles sur :

[www.partenariat-francais-eau.fr](http://www.partenariat-francais-eau.fr)

## Première concernée : l'eau, avec tous les indicateurs au rouge dans les régions les plus menacées :

- Baisse de la pluviométrie de 10 à 30% dans des pays de latitudes intermédiaires (Rapport du GIEC 2014) ;
- Intensification accrue des catastrophes naturelles - inondations et sécheresses ;
- Aggravation des tendances : fonte des glaces, variation des débits des cours d'eau et élévation du niveau des mers.
- Pressions sur la ressource en eau qui met en péril la sécurité alimentaire.

Le dérèglement climatique est un révélateur et un accélérateur des tensions actuelles sur les ressources : l'eau, menacée, peut à son tour devenir menaçante et causer des ravages.

Les menaces sur l'eau sont des menaces sur notre capacité à assurer les besoins fondamentaux : accès à l'alimentation, à l'eau potable et à l'énergie, santé publique, écosystèmes, qualité de la ressource ; c'est-à-dire sur tous les aspects du développement.

**L'évidence est là :** c'est ce tout « Eau-Climat » indissociable qui doit être porté à l'attention des négociateurs et des décideurs à tous les niveaux lors des grandes échéances à venir sur le climat, afin qu'une action pour le climat soit également une action pour l'eau. La France aura l'honneur et la grande responsabilité d'accueillir sur son territoire en décembre 2015 la 21ème Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations unies sur le dérèglement climatique qui aura pour objectif d'obtenir un accord fondamental pour l'avenir de notre planète.



Le Partenariat Français pour l'Eau et ses membres portent le message suivant : L'accord issu de la COP 21 doit intégrer l'eau comme un élément central dans sa partie adaptation et constituer un des domaines fondamentaux pour l'attribution des Financements Climats.

## Dans cette perspective, le PFE et ses membres œuvrent activement pour que :

- la COP 21 aboutisse à un accord universel, ambitieux et juridiquement contraignant sur la réduction des gaz à effet de serre permettant de rester sous les 2 degrés Celsius de réchauffement global en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle.
- cet accord intègre un volet « adaptation » égal à celui sur l'« atténuation ». Le secteur de l'eau doit être au cœur de la grande majorité des actions proposées au titre de l'adaptation.
- cet accord prenne en compte l'urgence de faire face à une aggravation des risques majeurs liés à l'eau (sécheresses, inondations) dans les régions d'ores et déjà touchées.
- des financements internationaux importants, en particulier via le Fonds Vert et le Fonds d'Adaptation, soient ciblés sur le secteur de l'eau par la communauté internationale pour soutenir les régions les plus pauvres et menacées de notre planète ;
- les nombreuses bonnes pratiques locales du secteur de l'eau soient valorisées à tout niveau.



# Lexique PFE



## Pictogrammes Collèges



État et ses Établissements publics



ONG, Associations  
et Fondations



Collectivités Territoriales  
et Parlementaires



Acteurs économiques



Organisations Scientifiques,  
Techniques, de Recherche  
et de Formation



Personnes physiques  
françaises et étrangères



## Pictogrammes Thèmes



Accès à l'eau potable



Assainissement



Gestion par bassins



Sécurité alimentaire



Energie



Urgence, reconstruction  
et développement



Biodiversité



Changements  
globaux et climatiques



Villes durables



Mécanismes de solidarité



Innovations  
et savoir-faire français



Gouvernance



Financements



Formation

AVRIL 2015

### Rédaction :

SABINE RENAULT SABLONIERE / Relations presse : ACTUPRESSE / sabinerenaultsabloniere@actu-presse.com / +33 (0)1 47 20 22 61

PHILIPPE GUETTIER / philippe.guettier@partenariat-français-eau.fr / +33(0)1 41 20 19 41

MELISA CRAN / melisa.cran@partenariat-français-eau.fr / +33 (0)1 41 20 17 74

HELOISE CHICOU / heloise.chicou@partenariat-français-eau.fr / +33 (0)1 41 20 17 73

CLARA MINJOULAT-REY / clara.minjoulat-rey@partenariat-français-eau.fr / +33 (0)1 41 20 19 78

### Conception graphique :

SÍLABA VISUAL / www.silabavisual.com

ANNE-CHARLOTTE DE LAVERGNE / ELISE MARTY / MARIANA CASTILLO

contact@silabavisual.com / + 52 1 55 22 40 33 56

### Coordination de l'impression :

MILLENNIUM DESTINATIONS / www.millennium-destinations.com

### Impression :

PS PRINTING SERVICE - PARK JIY00N / bat82@hanmail.net / 010 4482 4978

## PRÉSENTATION DU PARTENARIAT FRANÇAIS POUR L'EAU

Le Partenariat Français pour l'Eau (PFE) est une association à but non lucratif, créée en 2007 lors de la Journée Mondiale de l'Eau. Plateforme française d'échanges et de réflexion qui contribue à mettre l'eau à l'ordre du jour de l'agenda politique mondial et partage au plan international et de façon collective les savoir-faire français, le PFE rassemble aujourd'hui plus de 120 membres, acteurs publics et privés de l'eau. Le PFE est composé de 6 collèges comprenant des représentants de 1. L'Etat et de ses établissements publics, 2. Des ONGs, des associations et fondations 3. Des collectivités territoriales et parlementaires 4. Des acteurs économiques 5. Des institutions de recherche et de formation 6. Des personnes physiques françaises et étrangères. Il conduit son action sur un mode collaboratif, sans prééminence d'une catégorie de membres sur une autre. Ensemble, les membres du PFE élaborent des messages communs et partagés par tous les collèges et les diffusent dans les enceintes et les instances européennes et internationales telles que les Nations unies, l'Union Européenne, l'Union pour la Méditerranée ou encore lors d'événements comme le Forum Mondial de l'Eau ou la Semaine Mondiale de l'Eau de Stockholm.



51 rue Salvador Allende  
92027 Nanterre / France

+33 (0) 1 41 20 19 49  
+33 (0) 1 41 20 16 09

[www.french-water-partnership.fr](http://www.french-water-partnership.fr)  
[www.partenariat-francais-eau.fr](http://www.partenariat-francais-eau.fr)

COMMITTED TO WATER FOR THE WORLD

ENGAGÉS POUR L'EAU DU MONDE